



"L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information de la commune du Jardin
(canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Mars 2013

N° 12

LE MOT DU MAIRE

En ce début 2013, nous sommes déjà entrés dans l'ultime année de mandat de notre Conseil Municipal ! Le calendrier électoral national nous a accordé une année supplémentaire qui ne sera pas de trop pour boucler quelques dossiers importants. Nous pensons bien évidemment à l'extension de notre réseau internet vers Puyhabillier mais aussi à la protection des captages d'eau potable déjà en cours. Quant à la période écoulée depuis notre dernière parution, elle nous a apporté de belles satisfactions avec la célébration des 100 habitants et, enfin, la réfection complète de la VC 2 au-delà de Puyhabillier, mais aussi de tristes et douloureux moments avec les disparitions tragiques de Pascale Espargilière, ancien membre de l'équipe municipale et infatigable cheville ouvrière du foyer rural, et de Valérie Orosemane, membre du Conseil Municipal en exercice. Je vous souhaite bonne lecture de ce 12^{ème} bulletin municipal.

René Peyron

ACTION MUNICIPALE (année 2012/début 2013)

> 1^{er} TRIMESTRE 2012

- Célébration des 100 habitants : le 21 Janvier, la population jardinoise est conviée à déguster la galette des rois mais aussi à célébrer un grand évènement pour notre commune : la barre des 100 habitants de nouveau atteinte après presque 50 ans ! 70 jardinois, ainsi que le Conseiller Général Michel Paillassou, répondent à l'appel et viennent partager ce moment de convivialité.

- Carrefour des 4 Routes : ce carrefour sur la D18, particulièrement dangereux, fait l'objet de travaux de sécurisation de la part du Conseil Général. Ceux-ci améliorent considérablement la visibilité vers Egletons et surtout Marcillac.

- Commission Communale de révision des impôts fonciers directs : celle-ci procède à une évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties touchées par un changement l'année écoulée. Elle a donc lieu le 2 Mars en présence de Mme BORDES du Centre des Impôts Fonciers de la Corrèze. Rappelons qu'on affecte des coefficients de valeur à chaque construction (de 1 à 8 par ordre décroissant) en fonction de différents critères (maison neuve, maison ancienne rénovée, surface habitable, éléments de confort, affectation de la construction, etc...) et que les taux applicables sont variables suivant les communes. Une pondération intervient pour les dépendances hors habitat et en fonction de l'état d'entretien de la construction. Sur la commune du Jardin, la plupart des maisons sont classées entre 5 et 7.

> 2^{ème} TRIMESTRE 2012

- Création d'un emploi communal : afin de pallier les nombreux besoins liés au service de l'eau ou à divers entretiens sur notre commune, il est décidé le recrutement d'un agent communal à temps partiel (4 heures / semaine à partir d'Août). La municipalité entame donc les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le coût mensuel de ce recrutement étant estimé à 227 € par cet organisme.

- Voie Communale n°2 entre Puyhabillier et Lafage :

Après plusieurs tentatives les années précédentes, une subvention est enfin accordée par la Préfecture pour la remise en état de cette portion de route très abîmée : 40 % de la DETR plus 12000 € du FNADT. Les divers travaux (élagage, curage des aqueducs, chaussée et

revêtement) se chiffrant à 60025 € HT au total, la subvention obtenue est donc de 36010 € (24010 € + 12000 €) ce qui permet de limiter l'impact financier de ce chantier sur le budget communal.

> 3^{ème} TRIMESTRE 2012

- Appartement communal : les 5 radiateurs électriques sont remplacés pour de plus modernes et économiques pour un montant de 1 385 € HT.

- Monument aux morts : une usure prononcée des plaques étant constatée depuis longtemps, un devis de 2 145 € HT est reçu pour leur remplacement. Une décision sera prise ultérieurement.

- Démission d'un conseiller municipal : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Jacques Montérin.

➤ 3^{ème} TRIMESTRE 2012 (suite)

- Création d'un emploi communal (bis) : conformément à la décision déjà prise, l'embauche d'un Adjoint Technique contractuel est effective à partir du mois d'Août. Ce contrat de 4 heures par semaine va notamment permettre de soulager les élus pour l'entretien de notre réseau d'eau.

- Voirie communale et chemins publics : la VC 2, de Puyhabilier vers la commune de Lafage, est complètement refaite sur 800 m au début de l'été (chaussée, fossés, aqueducs et accotements), les travaux de l'entreprise Eurovia donnant entière satisfaction. Le coût total de ces travaux est finalement inférieur à 60 000 € HT avec une subvention obtenue dépassant les 60 % (40 % DGE et 22 % FNADT).

Pour les chemins publics, l'entretien de la liaison église/RD 60 est effectué par ARCADOUR alors qu'une opération de réouverture est envisagée près de Puyhabilier.

- Contrats d'assurance : ceux-ci sont réexaminés en regard des nouveaux besoins, notamment pour couvrir le remplacement des pompes des stations d'eau ou le nouveau personnel municipal.

Deux sociétés sont mises en concurrence avec des propositions provisoires allant de 1730 € à 2300 € HT.

- Prix de l'eau : le Conseil Municipal doit délibérer pour le prix de l'eau. Celui-ci reste inchangé à 0,83 € HT le m³ jusqu'à 100 m³ et 0,50 € au delà. Rappelons que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne prélève une taxe sur la consommation qui augmente de 43 % en 2012 à 0,293 € / m³. Précisons aussi qu'Adour-Garonne redistribue une partie de cette taxe en subventions aux travaux d'amélioration des réseaux (voir après).

- Protection des captages d'eau : la loi sur l'eau impose à toutes les communes de réaliser ces travaux de mise en conformité avant 2015. C'est ainsi qu'une étude a été commandée il y a quelques années au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) puis réactualisée. L'ensemble de l'étude et des travaux se chiffre à 105 000 € HT dont 75 % de subvention par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il restera donc un peu plus de 26 000 € à la charge de la commune. L'hydrogéologue et le technicien du CPIE sont reçus pour une visite « terrain ».

➤ 4^{ème} TRIMESTRE 2012

- Visite de Mme le Sous-Préfet : à l'invitation du Maire René Peyron et du Conseil Municipal, Mme Mireille LARREDE, Secrétaire Générale de la Préfecture et Sous-Préfet de Tulle, est reçue sur la commune le 20 Octobre pour une visite de fin de travaux sur la VC 2

entre Puyhabilier et Lafage. Pour clôturer cette sympathique manifestation, rendez-vous était pris en salle polyvalente avec Mme LARREDE pour un pot de l'amitié auquel étaient également conviés les jardinois, le Conseiller Général du canton Michel PAILLASSOU, ainsi que plusieurs maires de communes voisines.

- Démission d'un conseiller municipal (bis) : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Stéphane Milgram lui a notifié sa démission. La loi ne nous impose pas de procéder à son remplacement.

- Entretien voirie communale :

* Réfection VC 4 (bretelle du bourg vers la Ramade)
Pour l'entretien de la voirie communale, il reste 4220 € de subvention allouée par le Conseil Général à utiliser d'ici fin 2013. La VC 4, qui n'a pas eu de travaux d'entretien depuis très longtemps, va donc être refaite pour un coût total de 12617 € TTC. Afin de bénéficier de conditions financières plus favorables, ces travaux vont être soumis au groupement de commandes de la Communauté de Communes.

* Réparation de la VC 2 (entre les 4 Routes et Puyhabilier)

Un affaissement et un « faïençage » sont constatés à plusieurs endroits sur cette route. Afin d'éviter une dégradation trop rapide, un devis de travaux va être demandé pour la consolidation des rives.

* Elagage de la VC 3 (au dessus de Marcouyeux)

L'emprise des arbres devenant problématique pour les lignes téléphoniques et le passage des camions (notamment ceux du SIRTOM), des travaux d'élagage vont être prochainement menés par l'entreprise d'insertion ARCADOUR pour un montant de 1759 €.

- Blaireaux et nuisances : devant les dégâts régulièrement occasionnés par les blaireaux sur notre commune, la société de chasse a été contactée afin d'essayer de solutionner au mieux ce problème.

- SIVU Centre de Secours de Montaignac : conformément aux instructions préfectorales dans le cadre de la réforme des structures intercommunales, le Conseil Municipal prend une délibération pour autoriser la dissolution du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) gérant le Centre de Secours et d'Incendie de Montaignac. Bien évidemment, cette dissolution n'a aucune conséquence sur le fonctionnement normal de cette structure.

- Délégation Communautaire : suite à la démission de Stéphane Milgram, Gilles Bergeal, jusqu'à lors délégué suppléant à la Communauté de Communes, est nommé délégué titulaire. Il devient également membre de la commission « Tourisme et affaires culturelles » de la collectivité intercommunale.

> 1er TRIMESTRE 2013

- Réunion cantonale avec le Président du Conseil Général et perspectives 2013 :

Comme chaque année, René Peyron rencontre le Président du Conseil Général (Gérard Bonnet) à l'occasion de cette réunion et expose les perspectives 2013 en matière de travaux sur la commune :

* Extension du réseau internet wifi : initié en 2007 avec l'aide de l'association Limousin Wireless, cet investissement municipal se révèle être un succès et le réseau compte aujourd'hui 22 abonnés (10 au bourg et 12 à Marcouyeux) recevant entre 5 et 12 mégas de débit. Pour cela, 14 000 € de travaux ont été consentis par la commune avec une indispensable subvention de 60 % par le Conseil Général. Cependant, la desserte de la commune demeure imparfaite avec une petite dizaine d'abonnés potentiels aux 4 Routes et à Puyhabilier pour l'instant insatisfaits. Après plusieurs sollicitations, des essais ont donc été menés sur le terrain, en début d'année, par le technicien de Limousin Wireless pour vérifier la faisabilité technique de l'opération. Ceux-ci se sont révélés concluants mais des panneaux photovoltaïques devront être installés pour assurer l'alimentation électrique des antennes relais. Ces travaux supplémentaires ont été chiffrés à 6000 € environ et nous avons l'assurance du soutien du Conseil Général (subvention à 60%). Ceux-ci devraient donc être réalisés en 2013, à la grande satisfaction des habitants des 4 Routes et de Puyhabilier.

* Voirie communale : travaux prévus en 2013 déjà exposés plus haut.

* Projet de réserve incendie : un an après avoir présenté un dossier au CTA (Contrat Territorial d'Aménagement) pour un financement par le Conseil Général, nous n'avons encore aucune réponse quant à la faisabilité financière de cet aménagement. Il est donc décidé de relancer ce projet début 2013, par la voie d'une subvention classique, le bourg du Jardin n'ayant à ce jour aucune réserve incendie disponible. Rappelons que ces travaux avaient été chiffrés à un peu moins de 12 000 €.

* Protection des captages d'eau : le rapport de l'hydro-géologue a été reçu et l'étude va se prolonger jusqu'en 2014 avec divers travaux et préconisations. Une proposition d'interconnexion des réseaux de Marcouyeux et Puyhabilier, avec suppression d'un captage, est notamment à l'étude. En regard des coûts mentionnés plus haut et malgré un fort taux de subvention, la commune devra malgré tout faire une importante avance de trésorerie qui n'est pas sans poser problème. Un acompte sur la subvention sera ainsi sollicité auprès des financeurs.

AMELIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes de Ventadour se mobilise aux côtés de l'Etat (ANAH), de la Région Limousin et du Conseil Général de la Corrèze en lançant un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) dans le cadre d'une politique d'initiatives en faveur de l'habitat des particuliers, déjà initiée avec la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (de 2006 à 2011). Cette opération avait alors permis de financer une centaine de projets de réhabilitations, dont un très significatif sur notre commune à Marcouyeux. Le nouveau programme d'aides se déroulera jusqu'à Décembre 2013.

Vous souhaitez réaliser des travaux dans un logement que vous occupez, louez ou souhaitez mettre en location ?

Dans le cadre du PIG du Pays d'Egletons porté par la Communauté de Communes de Ventadour, vous pouvez peut-être bénéficier de subventions de 10 % à 80 % pour mener à bien votre projet.

ECONOMIES D'ENERGIE, CONFORT, SECURITE, SALUBRITE, MISE AUX NORMES, ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP OU A LA PERTE D'AUTONOMIE... Ne commencez pas vos travaux avant de vous être renseignés !

Les aides sont recevables sous conditions :

- **PROPRIETAIRES OCCUPANTS** sous conditions de ressources (vérification des 2 derniers avis d'imposition du foyer),

- **PROPRIETAIRES BAILLEURS** sous conditions d'engagements locatifs (niveau de loyer plafonné pendant 6 ou 9 ans, niveau de performance énergétique minimum après travaux...).

L'animatrice du programme se tient à votre disposition pour vous informer et vous accompagner gratuitement tout au long de vos démarches, depuis le montage de votre dossier de demande de subventions jusqu'au versement des subventions à la fin des travaux.

Renseignements : Pauline Barbancé - Communauté de Communes de Ventadour - Tél. 05 55 27 69 26 - habitat@cc-ventadour.fr

Permanences d'information (sans rendez-vous) :

- tous les jeudis après-midi de 15 h à 18 h au CCAS, 4 rue Marie de Ventadour à EGLETONS (immeuble du Centre des Finances Publiques),

- une fois par mois dans les mairies de Marcillac, Lapeau, St-Yrieix et Montaignac (planning affiché dans les mairies).

Quelques images de l'actualité Jardinoise 2012



Célébration des 100 habitants (21/01/2012)



Repas champêtre avec animation musicale (11/08/2012)



Réception de Mme le Sous-Préfet pour la fin des travaux sur la VC 2 (20/10/2012)



Peinture hyperréaliste par Herbert Mast



Noël des enfants 2012

BUDGETS PRIMITIFS 2012 (principal et eau)

I - Budget principal :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Charges à caractère général (fournitures diverses, entretien, assurances et frais divers)	63 561	- Produits des services et ventes	189
- Charges de personnel et frais assimilés	16 970	- Impôts locaux et taxes (tx inchangés/2011)	6 578
- Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations, subventions...)	19 100	- Dotations et subventions	30 888
- Dépenses imprévues	6 400	- Autres produits de gestion courante (revenus locations)	9 092
		- Transfert entre sections	458
		- Résultat 2011 reporté	58 826
TOTAL	106 031	TOTAL	106 031
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Immobilisations corporelles	35 511	- Dotations fonds divers et réserves	1 595
- Immobilisations en cours (réserve de financement pour travaux)	11 735	- Subventions d'investissement	9 492
- Transfert entre sections	458	- Résultat 2011 reporté	36 617
TOTAL	47 704	TOTAL	47 704

II - Distribution de l'eau :

EXPLOITATION			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Charges à caractère général	8 139	- Vente de l'eau et taxes	8 600
- Autres charges de gestion	1 380	- Transfert entre sections	2 152
- Charges financières (intérêts)	551	- Résultat 2011 reporté	5 572
- Virement à la section investissement	6 254		
TOTAL	16 324	TOTAL	16 324
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Emprunts et dettes assimilées	1 552	- Dotations, fonds divers et réserves	2 006
- Immobilisations en cours (travaux divers)	8 470	- Transfert entre sections	6 254
- Opérations patrimoniales	15 507	- Opérations patrimoniales	15 507
- Résultat 2011 négatif reporté	1 721	- Restes à réaliser	5 635
- Transfert entre sections	2 152		
TOTAL	29 402	TOTAL	29 402

* Nota : le budget de l'eau est artificiellement augmenté par les amortissements, nouvellement inclus en 2012.

Résultats budgétaires de l'exercice 2011 (dépenses et recettes y compris restant à réaliser) :

⇒ **Budget Principal** : 53 301,07 € (dépenses) et 61 700,06 € (recettes) en **Fonctionnement**,
4 963,40 € (dépenses) et 34 742,01 € (recettes) en **Investissement**

Les résultats d'exploitation de 58 826,35 € en fonctionnement et de 36 617,60 € en investissement sont réaffectés aux mêmes sections pour le budget 2012.

⇒ **Budget Eau** : 6 103,08 € (dépenses) et 11 675,93 € (recettes) en **Exploitation**,
4 773,90 € (dépenses) et 8 687,98 (recettes) en **Investissement**.

Les résultats d'exploitation de 5 572,85 € en fonctionnement et de 3 914,08 € en investissement sont réaffectés aux mêmes sections pour le budget 2012.

EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- **Actualité foyer rural** : pour les raisons que l'on sait, la poule au gibier et le repas communal n'ont pu être organisés en ce début d'année. L'activité du foyer rural reprendra donc avec le repas champêtre fin-juillet / début-août.

- **Un artiste peintre sur la commune** : Herbert Mast est un discret habitant du bourg membre du Conseil Municipal actuel mais c'est aussi un peintre talentueux. Vraisemblablement inspiré par le courant pictural hyperréaliste né au Etats-Unis dans les années 50/60, il réalise des œuvres étonnantes de vérité, proches de la qualité photographique, telles la représentation du bâtiment communal que vous pouvez admirer dans la mairie mais aussi en page 4 de ce bulletin. Vous pouvez retrouver Herbert l'artiste sur son site web www.herbertmast.fr

- **Contrôle des assainissements** : le technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) effectuée, en ce début de Printemps, le contrôle des installations sur notre commune. Rappelons que ces contrôles portent sur un bon fonctionnement des équipements existants (sans obligation de mise aux normes actuelles) et que ce service est en compétence intercommunale.

- **Instance gérontologique cantonale** : nous vous rappelons que l'instance n'éditant plus de bulletin d'information, les personnes concernées peuvent venir s'informer en mairie des activités et services proposés.

- **Rappel ouverture de la mairie** : de 10 h à 12 h le mardi et le jeudi. ☎ 05 55 27 59 66

- **Encombrants** : pour rappel, enlèvement gratuit par le S.I.R.T.O.M. le 3^{ème} mardi du mois sur simple demande au 05.55.93.00.93.

A bientôt.

Bien cordialement, votre équipe municipale.

UN PEU D'HISTOIRE...

« Cogitations sur le découpage cadastral et la forêt du Jardin »

Vous connaissez certainement la superficie de notre commune, 1228 ha (2% du territoire corrézien), mais savez-vous que celle-ci est découpée en 2394 parcelles réparties entre 159 propriétaires ? La surface moyenne d'une parcelle au Jardin est donc de 0,512 ha alors que celle d'une propriété est de 7,72 ha, ce qui est assez élevé (presque le double de la moyenne corrézienne). Selon l'Inventaire Forestier National de 2007, notre département possède un taux de boisement de 45 % (l'un des plus élevés de France) alors que la commune du Jardin se révèle être la plus boisée de la Corrèze avec 78 % du territoire couvert ! Comme sur le plan départemental, l'emprise forestière a fortement augmenté dans les années 60/70 sur notre commune. La répartition des 960 ha de forêt est la suivante : 586 ha de feuillus (61%) et 374 ha de résineux (39%) qui gagnent du terrain. Concernant la taille des parcelles forestières jardinoises, on observe que la plus petite surface est de seulement quelques ares alors que la plus grande (aux abords de Fioux) dépasse les 31 ha ! Quant aux propriétés forestières, la plus réduite compte moins de 1 ha alors que la plus importante est de 100 ha ! A l'instar du département, cette propriété forestière est très morcelée sur la commune mais elle est, par contre, à 100 % privée.

(Merci à Michel Rival pour les informations communiquées sur la forêt).

ETAT CIVIL 2012 / Début 2013

- **Décès** : Colette Vedrenne (29/10/2012) à Puyhabilier, Pascale Espargilière (5/11/2012) au bourg, Claude Deveaux (16/02/2013) à Puyhabilier, Valérie Orosemane (24/03/2013) au bourg

Réalisé et imprimé par nos soins